

Envoyé en préfecture le 02/07/2024

Reçu en préfecture le 02/07/2024

Publié le 02/07/2024

ID : 030-213000284-20240626-2024\_06\_127-DE

S<sup>2</sup>LOW

DURAND Jean-Pierre  
15, rue de la plaine  
30200 BAGNOLS

**REÇU LE**

**0 5 DEC. 2023**

**MAIRIE DE  
BAGNOLS SUR CEZE**

Mr. Le MAIRE de BAGNOLS  
Mairie  
30200 BAGNOLS SUR CEZE

Objet : rue de La Plaine en domaine communal  
Bagnols

Bagnols le 02 Décembre 2023

Monsieur le Maire,

J'habite la rue de la Plaine depuis Octobre 1984 (39 ans) et j'ai été le Président de l'association du Lotissement du Planet jusqu'à ce que la Mairie sous la magistrature de M.CRET nous valide avec M.PARADIS le passage de cette voie dans le bien communal (j'ai les documents qui en font foi, dont copies ci-jointes).

A ce jour il semblerait que la mise à jour au cadastre n'a pas été encore faite. J'ose espérer que ce n'est qu'un détail d'écriture.

Comme nous envisageons de vendre notre maison, les différentes agences immobilières me signalent que nous sommes toujours en lotissement et donc que la rue de la Plaine n'est pas inscrite au cadastre dans les biens communaux. Cela peut freiner les futurs acquéreurs de mon bien.

Merci Monsieur le Maire de me dire ou nous en sommes.

Dans l'attente de votre courrier, veuillez recevoir Monsieur Le Maire, mes salutations distinguées

DURAND Jean-Pierre  
0781968797  
[Jpdurand30@free.fr](mailto:Jpdurand30@free.fr)



PJ : Lettre de la mairie du 10/05/1990  
Lettre de l'Adjoint M.PARADIS du 30/01/1991  
Copie de l'arrêté du conseil municipal



Le 10 MAI 1990

SERVICES TECHNIQUES

Directeur : Mr VILLE

Monsieur JP. DURAND  
Lotissement Le Planet  
Route de Tresques

30200 .- BAGNOLS S/ CEZE

RÉF: CV/DP N° 1350

AFFAIRE SUIVIE PAR :

M. VILLE

OBJET : classement des VRD du lotissement dans le domaine public communal.

Monsieur,

Par lettre du 2 MAI courant, vous sollicitez au nom des copropriétaires le classement de la voirie et des réseaux du lotissement "Le Planet" dans le domaine public communal.

Je demande à mes services de procéder aux enquêtes de conformité d'usage.

Le dossier ainsi constitué sera soumis à l'avis de la Commission Municipale d'Urbanisme dont je ne manquerai pas de vous faire part de ses conclusions.

Dans cette attente,

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.





Le 30 JANVIER 1991.

SERVICES TECHNIQUES

Directeur : Mr VILLE

RÉF : JPR/MTP. N° 1067

AFFAIRE SUIVIE PAR :  
M. RAOUX.

Monsieur Jean-Pierre DURAND  
Lotissement le Planet

30200 - BAGNOLS S/CEZE

OBJET.- Classement domaine public.

Monsieur,

Suite à l'entrevue que vous avez eue avec M. RAOUX des Services Techniques Municipaux, je vous réitère ma demande d'autorisation de raccordement, sur le réseau eaux usées de votre lotissement, de la propriété de M. DONADIEU.

D'autre part, votre demande de prise en charge des voiries est en bonne voie. Toutes les conditions étant requises et les avis techniques étant tous favorables, je peux, d'ores et déjà vous affirmer que la voirie de votre lotissement va être classée dans le domaine public dès que la procédure administrative sera arrivée à son terme, en tout état de cause, avant le 31 Mai 1991.

Considérant le problème de responsabilité que pourrait engendrer le branchement de Monsieur DONADIEU, la Commune, à titre tout à fait exceptionnel, prend à sa charge, par anticipation, la rue de la plaine, dans sa totalité, ainsi que les réseaux d'eau potable et d'assainissement.

La date effective d'entrée en vigueur sera celle du raccordement précité.

Cette mesure sera, ultérieurement, régularisée par une enquête d'utilité publique ainsi qu'une délibération du Conseil Municipal.

Comptant avoir répondu à votre attente,

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

L'Adjoint délégué  
à l'Urbanisme et l'Environnement,



**OBJET. Classement de la voirie communale de la rue de la Plaine.**

**N° 3791  
03DPPLA**

**Le Conseil Municipal,**

Vu l'arrêté municipal en date du 8 mars 1991 décidant de soumettre le projet de classement dans la voirie communale de la rue de la Plaine à une enquête publique,

Vu l'avis favorable de la commission d'Urbanisme en date du 11 juin 1991,

**Délibère et décide à l'unanimité :**

- le classement dans la voirie communale de la rue de la Plaine cadastrée section BI n° 214 et n° 197,
- que l'acte de cession à intervenir soit un acte en la forme administrative.
- que les frais seront à la charge de la Commune.

**OBJET. Développement Social et Urbain. Projet de recomposition urbain. Ramlieu 89 - Concours.**

**N° 3891  
03DSU**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de concours en vue d'une consultation d'idées portant sur la définition d'un projet concernant l'intégration de deux quartiers d'habitat social (Développement Social et Urbain - quartier des Escanoux et de la Citadelle) au Centre Vieux élargi.

Il s'agit de REQUALIFIER, DESENCLEVER, ANIMER les quartiers concernés, parallèlement aux actions prévues et engagées sur les logements et sur la vie sociale (plan de rehabilitation sur cinq ans).

**Ce concours porte :**

- sur l'élaboration d'un schéma général de mise en relation des quartiers, des espaces publics et des équipements entre eux, afin de mieux satisfaire aux besoins de vie quotidienne. Ce schéma prendra en compte les équipements de structure existants (Centre Socio-

.../...